

## **PV de l'Assemblée générale de l'Association de Parents de Clair-Vivre du mardi 15 octobre 2002**

23 parents étaient présents

Réunion conduite et animée par Pascale Paternotte du groupe Pivot.

Rappel : l'AP est passée par une **période transitoire**, elle a fonctionné l'année passée sans administration. L'actuelle assemblée générale statutaire a pour but d'y remédier, d'officialiser les choses, même si elle présentera quelques faiblesses dues à cette période de transition. Un règlement intérieur de fonctionnement sera déterminé par le Conseil d'administration une fois qu'il aura été nommé.

Il est proposé de nommer deux **scrutateurs** – en l'occurrence deux scrutatrices- chargés de dépouiller les bulletins de vote. Véronique Gérard et Anne Thérèse Lefèvre se proposent.

NB: les non-membres présents doivent se faire membre de l'AP pour pouvoir voter.

Suit le bilan moral soit le bref rappel de ce qui a été fait au sein de l'AP l'année dernière

- relance** de l'AP (déjà tout un travail d'information et de communication)
- création des **groupes** Environnement, Fêtes, Parents relais et Pédagogie. Certains ont surtout réfléchi au développement futur de projets spécifiques. D'autres ont réalisé concrètement des actions plus visibles comme la fête de l'école ou la conférence/rencontre sur les pédagogies alternatives.
- création d'un groupe **pivot** pour centraliser l'info et faire fonctionner l'AP, aussi référence pour l'extérieur.
- poursuite du ramassage scolaire à **bicyclettes**
- assurer la présence de l'AP au **Conseil d'Ecole Elargi**

Une longue exergue démarre alors concernant la **fête annuelle de l'école**. A quel rythme doit-elle être organisée? Une ou deux fois par an, sachant qu'il y a le marché de Noël tous les deux ans à Clair-Vivre Centre et tous les ans à Germinal. Faut-il davantage y associer le corps enseignant, qui est partagé sur le rythme, l'initiation et l'organisation d'un tel évènement? On fait remarquer qu'à Germinal, l'argent récolté lors des marchés de Noël est directement redistribué aux classes. Les professeurs sont donc plus motivés. A Clair-Vivre par contre, on ne sait pas grand chose sur la destination des bénéfices. Une partie ou la totalité de ces fonds irait à une caisse d'entraide (voyages scolaires, classes vertes...). Mais personne n'a pu concrètement vérifier son existence. Ce point sera à l'ordre du jour du prochain Conseil d'Ecole Elargi. Tandis qu'une nouvelle fois, se pose la question d'une **caisse d'entraide** alimentée et gérée par l'AP. Louis Pissort rappelle que la directrice y a toujours été opposée.

Retour au bilan financier ou les comptes

Louis Pissort, comptable et trésorier de l'AP commente les comptes pour l'année scolaire 2001-2002. Il précise qu'il a repris les comptes – toujours à cause de la défection de l'ancienne AP- à la date du 29 avril 2002. L'on remarquera le boni engendré par la fête annuelle de l'école de 2326 euros. Une question est posée sur les frais du poste Avocat (285 euros). En cause le non-renvoi de la déclaration fiscale de l'asbl en 1995 par l'ancienne AP –

alors que c'est obligatoire même si les asbl ne sont soumises à l'impôt que pour le patrimoine  
Il a donc fallu faire appel à un avocat pour annuler l'imposition par défaut (amende)

**Avoirs totaux : 4527 euros soit 182 000 francs belges** (voir détail des comptes que chaque personne présente à reçu))

Comptes arrêtés **au 14 octobre 2002.**

Les remarques au sujet de la présentation du budget fusent ! Pourrait-on présenter les comptes en colonnes, en tableau, de manière à ce qu'ils soient **plus clairs**. Pourrait-on détailler les comptes de la fête d'école, dans la mesure où c'est la seule rentrée d'argent et non des moindres de l'AP. Proposition que deux personnes s'en occupent et non plus une seule.

L'organisation du budget doit être plus rigoureuse. La fonction de trésorier ne faisant pas bon ménage avec celle d'organisateur de la fête, il est proposé de nommer un **commissaire aux comptes** qui contrôlerait les attributions. L'on pose encore la question de la signature sur le compte bancaire. C'est Louis Pissort qui la détient puisque seul rescapé de l'ancienne AP qui a d'ailleurs fait à ses dernières heures les démarches en ce sens. Le nouveau CA désignera évidemment plusieurs signataires.

Pascale Paternotte précise que c'est à sa demande que les comptes sont si peu détaillés, pensant que de telles données auraient compliqué la lecture du budget pour des néophytes. Ce n'est donc pas une intention du trésorier/comptable de l'AP. On fera mieux la prochaine fois.

Les comptes pour 2001-2002 sont enfin **votés à l'unanimité.**

L'on passe ensuite au budget prévisionnel.

D'emblée, Pascale rappelle que les chiffres présentés ne reflètent pas la réalité puisque prévisionnels pour cette année 2002-2003 et que ces approximations ont été faites sans pouvoir se baser sur ce qui a été fait précédemment vu la période de transition. Les chiffres proposés pourront donc être « revus » à la hausse comme à la baisse en cours d'année. En Charges, on totalise 140 000 FB, en Produits 150 000 FB, soit un Bénéfice de 10 000 FB auquel il faut ajouter le Report de caisse, ce qui fait 190 000 FB de boni.

Cette proposition de budget suscite de vives questions. Que va-t-on faire de ces 190 000 FB dont dispose l'AP ? Quelqu'un s'étonne d'un si petit bénéfice soit 10 000 francs pour l'année, alors que l'on a estimé que la fête de l'école allait rapporter le double de ce qu'elle allait coûter, soit 75 000 FB.. Même étonnement sur la présence du fonds de caisse sous la rubrique Produits. D'autres parents voudraient une **proposition plus précise** de budget. Quelqu'un suggère de se baser sur les précédents budgets de l'ancienne AP, car le fonds de roulement ne devrait pas être très différent. Ce qui permettrait par exemple d'ajuster les dépenses administratives.

Il lui est répondu que l'AP n'est pas encore en possession des documents de l'ancienne AP. Ce sera donc la tâche du CA d'y remédier.

Il est donc décidé de ne pas voter le budget prévisionnel et de **reporter le vote**. Ce qui n'empêchera pas l'AP de fonctionner.

Suggestion est faite de créer un **nouveau groupe** qui s'occuperait de toutes les **questions** liées à l'**argent** : celle du coût scolaire et d'une éventuelle caisse d'entraide, des comptes de l'AP, des comptes de la fête....

## Les projets

Outre se porter garant des projets des différents groupes présentés plus haut via leur suivi, leur coordination....) et d'en lancer de nouveaux, le Conseil d'Administration aura à assumer des tâches qui sont légalement de son seul ressort.

-Modifier les **statuts** de l'asbl qui datent de Matusalem. Il faut les simplifier, les réactualiser pour un fonctionnement efficace et modifier les données (membres du CA) et assurer leur publication au Moniteur.

-Suivre et « participer » au projet du Ministre Nollet sur l'**accueil extra scolaire**, c'est-à-dire l'accueil des enfants en dehors des heures scolaires. Réunions, enquêtes, consultations sont au programme. Une grande réunion./consultation a d'ailleurs lieu ce 22 octobre à la Maison Communale pour tous les parents d'enfants inscrits à Evere comme élèves. Fanchon Martens, maman à Clair-Vivre qui s'occupe par ailleurs du suivi du projet pour la Commune d'Evere espère nous voir nombreux et demande de bien renvoyer le bulletin de participation.

-Déléguer des représentants de l'AP au **Conseil d'Ecole Elargi** qui a lieu trois fois par an et qui réunit des représentants des enseignants, des élèves, des éducateurs, du personnel de maintenance de l'école, des parents et la direction. Le travail du CA sera de préparer ces réunions à partir entre autres des données fournies par les différents groupes. La première réunion a lieu ce jeudi 17 octobre. Béatrice Menet et Pascale Paternotte y seront.

-Organiser les élections pour désigner les représentants de l'AP au **Conseil de Participation** dont l'existence et le fonctionnement sont devenu obligatoires depuis le décret du Ministre Nollet. Instance qui réunit en plus des représentants présents au CEE, le pouvoir organisateur, à savoir la commune. L'AP n'y a qu'un avis consultatif, mais c'est de là que « sortent » les décisions importantes : ex le contenu du projet pédagogique, le règlement d'ordre intérieur, l'organisation des repas....

-Et aussi mettre sur pied un groupe qui travaillerait sur le projet d'un **site Internet** et d'un **Journal** et un autre sur les questions d'argent.

## Elections des Membres du CA

Il est proposé aux candidats de se manifester en levant la main car candidats de dernière minute. Huit personnes se présentent : **Louis Pissort, Véronique Notelteers, Emmanuel Gilliaux, Pascale Paternotte, Florence Laloy, Elene Boulougouris, Patricia Melotte et Edith Gouverneur. Elsa Rayet** se présente comme commissaire aux comptes, mais pas candidate au CA puisque fonction indépendante.

Présentation de chacun et de ses motivations.

Vote à 26 voix car trois procurations. Les huit candidats sont élus ainsi qu'Elsa qui récolte toutes les voix présentes. On applaudit bien fort.

## Autres points

**Les parents relais** : Véronique Gérard voudrait refaire le tour des parents relais qui existent. Car lorsque les enfants montent de classe, les parents aussi ! Ont-ils pris le relais ? Et dans quelle classe ? Il faudrait informer les parents des classes où il n'y a pas de parents relais que la possibilité existe. S'ensuit une discussion sur l'importance des parents relais, de la difficulté qu'il y a parfois à l'être ou à ne pas l'être, de composer avec des professeurs au

caractère et tempérament différent et de faire passer l'information dans les deux sens. Quelqu'un fait remarquer que souvent l'info s'arrête au professeur. Il faudrait que les parents relais absents puisse recevoir régulièrement le PV des réunions qui peuvent les concerner pour qu'ils puissent répercuter certaines informations et inversement. Nécessité de constituer un fichier email pour gagner du temps et de l'argent. Bref, du travail en perspective.

**Le Conseil de "Participation".** Plusieurs parents ont déjà manifesté leur envie de s'y présenter comme représentants de l'AP : Elsa Rayet, Béatrice Menet, Geneviève Laloy, et Véronique Gérard comme suppléante. Ces candidates devront être élues par l'Assemblée générale des parents convoquée par l'AP. Le CA se chargera d'organiser très prochainement ces élections. Sylvie Lampach signale via son mari qu'elle est ok pour passer le relais. L'idée est lancée d'organiser une séance d'information sur ce conseil de participation.

NB Il y aura une **assemblée extraordinaire** pour le vote des modifications des **statuts** de l'asbl. Le CA se charge du travail préparatoire.

### **Première réunion du CA le lundi 4 novembre à 20h00.**

Pascale en profite pour rappeler que chacun s'investit selon ses envies et ses possibilités pour répondre à la question de Combien de temps ça prend ?

### Points qui seront soumis au Conseil d'Ecole Elargi ce jeudi

\*Quid de l'**encadrement** des enfants ? Pourrait-on avoir les normes et les recommandations de la direction en cas d'absence de normes. Quid de l'engagement d'ALE comme cela s'est déjà fait ?

- à la garderie (1 éducatrice pour 36 enfants !)
- à la piscine (un parent n'accompagne pas toujours en maternelle et il est déjà arrivé que l'institutrice se retrouve toute seule sans aucune aide. En primaire le prof délaisse les enfants du petit bassin pour aller nager avec les grands)
- à la psychomotricité (les chiffres annoncés ne sont pas respectés : ex 19 enfants pour une personne, deux pour 30.)

\*Absence de **pharmacie** dans la salle de gymnastique. La commune attend la liste de l'Ecole paraît-il ? Qu'en est-il de la garderie ?

Qui est chargé de **soigner** les enfants **blessés** ? Cas d'un enfant blessé à 8h30, éducatrice absente, refoulé par l'institutrice, ne trouvant personne au secrétariat, refoulé par la concierge et resté sans pansement toute la journée. Et dans des cas plus graves, si personne n'est au secrétariat, ni à la direction, qui appelle l'infirmier ou une ambulance et comment s'il n'a pas accès au secrétariat et s'il n'a pas de GSM? Et si c'est la concierge, a-t-on la garantie qu'elle soit toujours là ?

\*Quid de l'**antenne GSM** sur le site du complexe sportif (à gauche des bâtiments). La direction est-elle au courant ? Les parents sont inquiets quant au respect des distances et le fait qu'elle soit au sol.

\***Parc** du Complexe sportif sans bornes, sans barrières, ouvert à tous.

\*Et le fameux papier **Toilettes** et le projet d'Alain Caufrier maintenant qu'il est parti !

\*Existe-t-il in fine une **Caisse de solidarité** pour les voyages scolaires..... ? A l'inscription, certains parents auraient eu cette info. Et le bruit court...tandis que la direction nie.

\*La présence du **marchand** de glaces et de gaufres dérange pas mal de parents.

-il occupe une place de parking et ce quasi tous les jours !

-Pourquoi a-t-il le monopole ? A-t-il une autorisation ?

-Il vend des crasses uniquement

\*Les parents demandent de pouvoir rencontrer au moins une fois par an les professeurs des **cours spéciaux** : morale, religion, natation, gymnastique.

\*Problèmes de **mobilité** pour les enfants du Complexe qui vont aux ateliers organisés à CV Centre. Il n'y a plus de rang, de navette. Le transport des enfants est donc assuré par une maman dans sa voiture. Quid de la **responsabilité** de l'Ecole en cas d'accident.

\*Problème avec **l'Etude** organisée au Complexe puisque les enfants qui veulent travailler se retrouvent avec ceux de la garderie et ne peuvent donc pas travailler et inversement, des enfants qui ne demandent qu'à être dehors sont enfermés car il est matériellement impossible de surveiller les enfants à l'extérieur tout en restant dans les locaux pour surveiller ceux qui y restent..

\*Quid de la cohérence et du respect du **programme**. Exemple on donne deux heures ou lieu de trois en néerlandais. Qui est responsable ? Comment peut-on y remédier ?